

Décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement

SERVICE À L'ÉCOLE ET AUX ÉLÈVES - MISSIONS COLLECTIVES

APPEL À CANDIDATURES

ÉTABLISSEMENT

Institut Provincial d'Enseignement Secondaire (IPES)

Implantations :

École Secondaire Provinciale d'Andenne (ESPA) - Rue François Jassogne 2A - 5300 Seilles

École des Métiers et des Arts de la Province (EMAP) - Place du Théâtre 3 - 5000 Namur

École Provinciale d'Élevage et d'Équitation de Gesves (EPEEG) - Rue du Haras 16 - 5340 Gesves

École Provinciale de Soins Infirmiers (EPSI) - Campus provincial - Rue Henri Blès 188 - 5000 Namur

INTITULÉ DE LA MISSION

Délégué-référent pour les membres du personnel débutants y compris les temporaires débutants.

NOMBRE DE PÉRIODES ALLOUÉES À LA MISSION

Volume à déterminer sous réserve du NTPP disponible sur base du calcul définitif communiqué par la FWB à l'école en début d'année scolaire.

A titre informatif 18 périodes attribuées en 2021-2022.

DURÉE DE LA MISSION

Du 29 août 2022 au 07 juillet 2023.

Mission renouvelable chaque année scolaire

FORMATION EXIGÉE

Enseignant avec un minimum de 15 années d'expérience.

CONTENU DE LA MISSION

Mission principale

Le délégué-référent pour les membres du personnel débutants est le collaborateur direct de la Direction et de la Direction-adjointe.

De manière proactive et bienveillante, il construit une dynamique d'accueil au sein de l'établissement qui a pour objectif d'accompagner l'enseignant débutant dès son entrée en fonction.

Il facilite l'intégration des nouveaux professeurs dans le respect des règlements de l'Institution (règlement d'ordre intérieur, règlement des études, guide de l'enseignant...).

Il est une personne ressource pour toute question d'ordre organisationnel.

Mission d'accueil et d'information

En collaboration avec la Direction, la Direction-adjointe et l'équipe éducative, le délégué-référent informe les enseignants débutants sur les questions administratives et/ou pratiques.

A cet égard, il peut :

- présenter l'enseignement provincial, sa structure et son organisation;
- détailler les spécificités de l'école/implantation (organigramme, options, gratuité de l'enseignement provincial, projets éducatif et pédagogique, projet d'établissement, projets/activités spécifiques...);
- organiser une visite des bâtiments et informe sur le matériel et l'équipement mis à disposition;
- préciser le déroulement d'une journée de cours;
- informer sur les modalités administratives et de communication mises en place par l'établissement;
- ...

Mission d'aide et de conseil

Le délégué-référent conseille et répond aux questions des enseignants débutants relatives à l'organisation de la classe/des cours. A titre d'exemples, il :

- explique les modalités de prise de présence à chaque heure de cours;
- informe sur les pratiques pédagogiques imposées par la FWB ou inhérentes à l'Institution provinciale;
- expose les aides extérieures possibles en matière de soutien pédagogique;
- conseille en cas de difficulté de gestion de la discipline;
- ...

Selon les questions, le délégué-référent peut proposer aux enseignants débutants une mise en relation avec la Conseillère pédagogique du PO.

Mission d'intégration au sein de l'établissement et du PO

Le délégué-référent favorise la mise en réseau des enseignants débutants par les échanges et le partage avec les collègues. A cet égard, il les présente au personnel et les met en contact avec le titulaire et les collègues d'une même classe ou OBG.

Par ailleurs le délégué-référent intégrera un réseau de délégués permettant d'initier une dynamique commune entre les différentes écoles du PO en matière d'accueil des nouveaux enseignants. Ce réseau, piloté par la Conseillère pédagogique du PO, favorisera le partage et le soutien de bonnes pratiques.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

Contraintes

- Faire preuve de flexibilité et disponibilité.

Savoir

- Avoir une bonne connaissance de l'Institution provinciale et de l'établissement.
- Avoir une bonne connaissance des différents règlements en vigueur dans l'établissement (en matière de ROI, règlement des études, pédagogie, de sécurité...).
- Avoir une bonne connaissance des pratiques pédagogiques.
- Avoir une bonne connaissance du numérique.
- Avoir une bonne connaissance de l'organisation interne et administrative de l'établissement.

- Avoir une bonne connaissance des techniques de communication pour répondre aux attentes des nouveaux enseignants.

Savoir-faire

- Communiquer dans le respect de l'autre.
- Pratiquer l'écoute active.
- Créer un climat relationnel constructif.

Savoir-être

- Faire preuve de bienveillance.
- Faire preuve de déontologie.

Tout **renseignement complémentaire** au sujet de cette mission peut être obtenu auprès de :
Monsieur BUSCHEN Philippe, Directeur de l'IPES - 081 77 54 60.

Les candidatures à cette mission doivent être adressées **par courriel** à l'adresse :

apec-statutaire@province.namur.be en mentionnant en objet "IPES - Accueil des nouveaux enseignants"
et ce, **pour le vendredi 03 juin 2022** au plus tard.